



**DELIBERATION**

N° SP\_2019\_02\_006

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 12 FÉVRIER 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

**1ERE COMMISSION**

SERVICE : Pôle Ressources/Direction Ressources humaines

---

**OBJET : Personnel départemental. Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels.**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDIGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Il est proposé à l'Assemblée départementale de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- de transformations d'emplois permanents consécutives à des procédures de recrutement, au regard de la situation du candidat retenu et à des reclassements pour inaptitude physique ;
- d'adaptation de quotités d'emplois permanents à temps non complet chargés des fonctions d'entretien des locaux ;
- de suppressions d'emplois occasionnels (transfert du dispositif MAIA).

## **RAPPORT**

### **I – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS**

Il est proposé de procéder à des transformations d'emplois permanents et à des suppressions d'emplois occasionnels consécutifs à :

➤ **des procédures de recrutement, au regard de la situation du candidat retenu**

<b>Nombre d'emplois permanents transformés</b>	<b>Cadres d'emplois actuels</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Nouveaux cadres d'emplois</b>	<b>Nouvelle Affectation</b>
2	OPA	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique - Garage	Adjoint technique territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique - Garage
1	Agent de maîtrise	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique – MDD Saint Sulpice les Feuilles	Adjoint technique territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique – MDD Saint Sulpice les Feuilles
1	Rédacteur	PAPH / direction de l'autonomie	Assistant socio-éducatif territorial	PAPH / direction de l'autonomie

➤ **des procédures de reclassement pour inaptitude physique**

<b>Nature du reclassement</b>	<b>Cadres d'emplois actuels du poste support du reclassement</b>	<b>Affectation</b>	<b>Nouveaux cadres d'emplois</b>
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement reclassé sur des fonctions d'assistant bâtiment	Agent de maîtrise territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique - MDD services techniques Châteauneuf-la-Forêt	Adjoint technique territorial
Technicien territorial / chef de cuisine en collège reclassé sur des fonctions de secrétaire	Agent technique territorial	PDA / direction du développement local et de l'environnement-service eau et environnement	Rédacteur territorial

➤ **l'adaptation de quotités d'emplois à temps non complet chargés des fonctions d'entretien des locaux**

Après examen des quotités d'emplois à temps non complet nécessaires à l'entretien des locaux de l'Antenne technique Limoges Catroux et du site des Carmes, il conviendrait de prendre les mesures d'ajustement suivantes :

- intégrer 4h30 complémentaires effectuées de façon récurrente par un agent titulaire à temps non complet sur l'Antenne Limoges Catroux afin de porter la quotité de son emploi permanent de 0,71 ETP (équivalent temps plein) à 0,86 ETP, soit 130 heures mensuelles.
- agréger les quotités restantes de deux emplois à temps non complet vacants ce qui permettrait d'ouvrir au recrutement un emploi permanent à temps non complet de 0,64 ETP ou 97h30 mensuelles qui viendrait renforcer l'équipe affectée sur le site des Carmes, équipe également sollicitée ponctuellement de façon mutualisée pour assurer des renforts sur d'autres sites de l'agglomération.

➤ **un transfert du dispositif de la MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer)**

En 2013, à la suite d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Département s'est engagé dans le portage juridique de la MAIA Limoges Centre Haute-Vienne. Sur la base d'une convention partenariale, la collectivité a perçu des financements permettant de créer un emploi occasionnel d'attaché territorial, chargé des fonctions de pilotage du projet, et cinq emplois occasionnels de gestionnaires de cas (2 infirmiers, 2 assistants socio-éducatifs, 1 ergothérapeute).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette convention prend fin et les six agents concernés ont reçu une proposition de reprise de leur contrat au titre du transfert d'activités du Conseil départemental à l'Agence Régionale de Santé, proposition qu'ils ont acceptée. En conséquence, les emplois occasionnels créés pour la conduite de ce projet sont supprimés.

## **II – INFORMATIONS**

### **➤ mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants**

Au 1<sup>er</sup> février 2019, les emplois des agents appartenant aux cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants sont intégrés en catégorie A (décrets 2017-901 et 902 du 9 mai 2017). Leurs nouveaux cadres d'emplois sont composés de deux grades. Il est prévu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les deux classes du premier grade soient fusionnées pour parvenir à la structure de carrière définitive du cadre d'emplois.

Ce reclassement en catégorie A s'effectue en fonction d'un tableau de correspondance établi par voie réglementaire. Son coût pour le Conseil départemental est de 138 000 euros annuels pour 230 agents titulaires et contractuels concernés.

### **➤ mise à disposition d'agents départementaux auprès d'organismes extérieurs**

<b>Nombre d'agents mis à disposition</b>	<b>Cadres d'emplois / fonction</b>	<b>Quotité en ETP</b>	<b>DGA / pôle d'origine</b>	<b>Organisme d'accueil</b>	<b>Date d'effet</b>
1	Puéricultrice	0,5	DGA Ressources, administration générale et territoriale/ PAGT /MDD Résistance Limousine	Réseau Périnat Nouvelle Aquitaine	01/01/2019
1	Attaché / Directeur adjoint	0,75	DGA solidarités territoriales/ station de Saint-Pardoux	Epic de Saint-Pardoux	01/03/2019

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous propose d'adopter le projet de délibération ci-après.

## **DECISION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,  
VU le budget du Conseil départemental de la Haute-Vienne,  
VU le tableau des emplois permanents et occasionnels,  
Vu l'avis du Comité technique du 24 janvier 2019,

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les adaptations du tableau des emplois qui lui ont été proposées par son Président, à savoir :

➤ **des transformations consécutives à des procédures de recrutement, au regard de la situation du candidat retenu**

<b>Nombre d'emplois permanents transformés</b>	<b>Cadres d'emplois actuels</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Nouveaux cadres d'emplois</b>	<b>Nouvelle Affectation</b>
2	OPA	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique - Garage	Adjoint technique territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique - Garage
1	Agent de maîtrise	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique – MDD Saint Sulpice les Feuilles	Adjoint technique territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique – MDD Saint Sulpice les Feuilles
1	Rédacteur	PAPH / direction de l'autonomie	Assistant socio-éducatif territorial	PA/PH / direction de l'autonomie

➤ **des transformations d'emplois motivées par des procédures de reclassement pour inaptitude physique**

<b>Nature du reclassement</b>	<b>Cadres d'emplois actuels du poste support du reclassement</b>	<b>Affectation</b>	<b>Nouveaux cadres d'emplois</b>
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement reclassé sur des fonctions d'assistant bâtiment	Agent de maîtrise territorial	PAGT / direction des moyens des services territorialisés – dominante technique MDD services techniques Châteauneuf-la-Forêt	Adjoint technique territorial
Technicien territorial / chef de cuisine en collège reclassé sur des fonctions de secrétaire	Agent technique territorial	PDA / direction du développement local et de l'environnement- service eau et environnement	Rédacteur territorial

➤ **une adaptation de quotités d'emplois à temps non complet chargés des fonctions d'entretien des locaux**

- transformation d'1 emploi permanent affecté à l'entretien des locaux (Antenne Limoges Catroux et site des Carmes) à temps non complet de 0,71 ETP (équivalent temps plein) en emploi à temps non complet à 0,86 ETP ou 130 heures mensuelles par régularisation d'heures complémentaires récurrentes,
- transformation de 2 emplois vacants affectés à l'entretien des locaux à temps non complet (0,42 ETP et 0,22 ETP) en 1 emploi permanent à temps non complet de 0,64 ETP ou 97h30 mensuelles pour renforcer l'équipe affectée sur le site des Carmes, équipe également sollicitée ponctuellement de façon mutualisée pour assurer des renforts sur d'autres sites de l'agglomération.

➤ **des suppressions d'emplois occasionnels en raison du transfert du dispositif de la MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer) au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : 1 attaché territorial, chargé des fonctions de pilotage du projet et cinq gestionnaires de cas (2 infirmiers, 2 assistants socio-éducatifs, 1 ergothérapeute).

d'autoriser le Président à signer toutes les conventions utiles et leurs avenants relatifs à la mise à disposition d'agents du Département auprès d'organismes extérieurs à intervenir sur l'année 2019.

d'adopter la mise à jour des montants de l'indemnisation des jours épargnés sur un compte épargne temps et dit que leur revalorisation s'effectuera à l'avenir selon les évolutions réglementaires.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHOUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 14 février 2019  
Affiché le 14 février 2019

Publié au RAA du Département le 18 février 2019